

## ■ L'INDUSTRIE FRANÇAISE

UN MONDE TRIPOLAIRE  
Entretien avec Gilles Le Blanc  
page 1

L'IMMATÉRIEL,  
NOUVEL HORIZON  
Rapport du Conseil  
économique et social  
page 6

DEMAIN, LES RÉSEAUX  
Rapport de la Datar  
page 8

PLAIDOYER NUANCÉ  
POUR LA MONDIALISATION  
Rapport du député Max  
Roustan  
page 11

HORS LA VALEUR AJOUTÉE,  
POINT DE SALUT  
Entretien avec Jean-Hervé  
Lorenzi  
page 14

## ■ DROIT DE LA CONCURRENCE

Un air de Bohême  
page 15

## ■ CONSOMMATION DES MÉNAGES

LA DÉFLATION ?  
page 18

# Le Bulletin

# L'ILLEC

UN MESSAGE  
DU MINISTRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES P.20

## FRANCE, OÙ VA TON INDUSTRIE ?

### ■ Un monde tripolaire

**L**e poids de l'industrie dans l'économie n'est pas celui qu'on croit. Contrairement au mythe de la désindustrialisation, la France n'est pas devenue un parc de loisirs. Son industrie ne se réduit pas à son espace productif, l'usine, puisqu'il faut tenir compte de la recherche et développement en amont et de la mise en marché en aval. Autrement dit, la délocalisation, souvent une fausse bonne solution en termes de coûts, est aussi un miroir aux alouettes.

*Entretien avec Gilles Le Blanc, Cerna, Ecole des mines de Paris*

**■** *Quelle est aujourd'hui la place de l'industrie en France ? Peut-on parler de désindustrialisation ?*

**Gilles Le Blanc** : Sur une longue période, celle du XX<sup>e</sup> siècle, le poids de l'industrie dans l'économie française est resté stable. La grande transformation concerne le passage d'une économie agricole à une économie de services. Il est erroné de parler de désindustrialisation, au sens où il y aurait une perte relative significative du poids de notre industrie dans l'économie. Nous devons plutôt constater une nouvelle dynamique enclenchée par les services. Soulignons également le rôle longtemps joué par l'industrie en tant que scène symbolique de l'activité économique et des conflits sociaux. Cette représentation est aujourd'hui en crise. Il ne s'est pas trouvé de substitut à l'industrie : les services ne proposent pas de représentation aussi puissante, on parle de désindustrialisation faute de mieux. *(suite page 4)*

### Coupable industrie ?

« On ne perd jamais en une seule fois. On ne gagne pas non plus en une seule fois.  
Le succès dépend d'insertions dans les chances d'une époque donnée, de répétitions, d'accumulations »  
(Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*).

**I**ndustrie ? Le retour ! Au rebours de l'enseignement traditionnel de l'économie selon lequel l'activité, après avoir été prédominante dans l'agriculture, le serait devenue dans l'industrie puis dans les services, au point de parler de société post-industrielle, il ne serait, finalement, de richesses que d'industries. Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, n'a-t-il pas affirmé, le 24 avril dernier, la nécessité de « ne pas développer des économies fondées seulement sur le secteur tertiaire » ? Nicolas Sarkozy, ministre de l'Economie, lui a fait écho en annonçant vouloir reprendre l'initiative en matière de politique industrielle : « La France comme l'Europe ne peuvent devenir des déserts industriels. Nous devons mener une politique industrielle volontariste. » Cap sur les « pôles de compétitivité », à l'instar de Crolles, qui regroupe, près de Grenoble, industriels et chercheurs spécialistes des micro et nanotechnologies. Que n'avons-nous entendu plus tôt de brillantes Cassandre appelant – tous les dix ans ! – à relever le défi de l'adaptation de l'économie française aux mutations industrielles : « l'impératif industriel » de Lionel Stoleru en 1969, « la grande menace industrielle » de Christian Stoffaës en 1978, « une France sans usines » de Jean-Louis Levet en 1989. Ce dernier ne fut-il pas l'auteur d'un rapport – spécialité française – sur la désindustrialisation en 1993 ? Il rappelait à ceux, coutumiers de l'autoflagellation, que la France avait réussi, en moins de trente ans, la plus grande mutation qu'un pays industriel ait connue en une période aussi courte : à la fin des années 1960, 65 % de nos exportations se faisaient avec notre ancien empire colonial. Quelques décennies plus tard, le même pourcentage représente nos exportations en Europe. Dans le milieu des années 1980 était annoncée la quasi-disparition de l'industrie automobile française. N'est-ce pas à Renault que Nissan doit son renouveau ?

C'est du fait de cette même Europe et plus particulièrement de son élargissement que les craintes d'une nouvelle vague de désindustrialisation hantent aujourd'hui les esprits. Elles puisent également leur raison d'être dans le déplacement du centre de gravité de la révolution industrielle. Loin d'être l'« atelier du monde », la Chine a dépassé le stade de l'éveil pour devenir une puissance de technologie. Témoin, l'activité téléviseurs de Thomson, récemment achetée par une entreprise chinoise. Synonyme de plans sociaux pour l'opinion publique – Moulinex, ST Microelectronic –, les délocalisations ne sont pas l'apanage de l'industrie, comme l'attestent celles de Manpower et d'Adecco en Chine et dans l'Europe de l'Est. Elles n'ont pas pour seule explication la recherche de coûts de production plus bas. La Logan de Renault, la « voiture à 5 000 euros », est fabriquée en Roumanie, avec le concours d'équipementiers occidentaux implantés à proximité de l'usine de Dacia, pour conquérir la clientèle des marchés émergents.

A ceux qu'obsède « *la France qui tombe* »<sup>(1)</sup>, une série de rapports répond par un lots d'arguments. Qu'ils aient une origine parlementaire (rapport Roustan), administrative (Datar) ou institutionnelle (Conseil économique et social), tous affirment, statistiques à l'appui, que la France n'est pas sur le chemin de la désindustrialisation et que les délocalisations, moins importantes qu'on ne le pense, sont créatrices d'emplois dans l'Hexagone.

Gilles Le Blanc, intervenant lors de la dernière assemblée générale de l'Ilec, rappelait que l'industrie ne se définit pas seulement par l'acte productif mais également par l'amont, la recherche, et l'aval, la mise sur le marché. Au reste, l'étymologie du mot industrie renvoie, selon *Le Robert*, au « *moyen ingénieux* ». Au XII<sup>e</sup> siècle, *industria* signifie « activité, habileté », et *industrius*, « actif, travailleur, zélé ». Le XV<sup>e</sup> siècle enrichit le sens du mot : « *ingéniosité, intelligence, invention, savoir-faire, habileté, talent* ». Plus tard, Voltaire évoque « *l'industrie raffinée du négociant* » qui « *paye plus* » que « *l'industrie grossière du laboureur* ». Balzac stigmatise « *ces industries de bon ton* », « *ces jolies manières de vous prendre votre argent* » qui « *n'en sont pas moins maîtresses à la bourse* ». En 1735, l'industrie est l'ensemble des opérations, agricoles, commerciales et manufacturières, qui concourent à la production et à la circulation des richesses. « Industriel » apparaît en 1770. « Industrialiser », en 1845. En 1858, on peut lire dans *Le Littré* : « *Industrie se dit quelquefois de tous les arts industriels, sauf l'agriculture, par opposition à agriculture.* » Un genre de capitaine apparaît, qui n'est plus seulement militaire. Il lui revient aujourd'hui de mener l'économie dite de connaissance, qui n'est plus réductible à la classification primaire-secondaire-tertiaire de Colin Clark. Pour « *le grand espoir* » du XXI<sup>e</sup> siècle.

*Jean Watin-Augouard*

<sup>(1)</sup> *La France qui tombe*, Nicolas Baverez, Perrin, 2003.

### *Le Bulletin de l'Ilec a publié :*

- « *Intelligence économique : vers l'Etat stratège* », n°351, mars 2004 ;
- « *Attractivité du site France : le temps des réponses* », n°349, décembre 2003 ;
- « *L'Europe et l'innovation, points de passage obligés* », n°346, septembre 2003 ;
- « *Site France : de nouveaux atours pour plus d'attrait* », n° 332, février 2002 ;
- « *Comment enrayer le déclin de l'industrie française* », n°331, janvier 2002 ;
- « *Le marché ouvert et ses ennemis* », n° 324, mai 2001.

### ■ *Comment définir l'industrie et son territoire ?*

**G. Le B.** : Nous avons une vision de l'industrie, en termes de chiffres et d'indicateurs, tirée de la nomenclature Insee, élaborée dans les années 1950, qui ne rend plus compte de la réalité. Il est nécessaire, dans un premier temps, de reconstruire le périmètre de l'industrie.

Il faut tenir compte de la sous-traitance, « l'externalisation » d'un certain nombre de fonctions, autrefois assurées en interne par les entreprises et agrégées, en termes d'emplois et de valeur ajoutée :

**Comptabilisé  
parmi les  
services,  
l'intérim  
représente  
jusqu'à 10 %  
de l'emploi  
industriel.**

l'entretien, la comptabilité, l'informatique, le juridique, la communication, autant d'activités qui, aujourd'hui, relèvent des services. Aux 20 % du PIB, poids actuel de l'industrie, on peut donc ajouter 20 % supplémentaires

du secteur des services correspondant à ces activités tournées vers les entreprises.

Un deuxième phénomène vient brouiller l'image de l'industrie : l'intérim peut, selon les années, changer le volume de l'emploi industriel de 5 à 10 %. Or l'intérim relève des services, et ses emplois – environ trois cent mille –, ne sont pas comptabilisés dans le périmètre de l'industrie.

■ *L'externalisation ne s'observe-t-elle pas également à l'amont, par exemple quand un groupe agroalimentaire achète du lait à des coopératives pour fabriquer ses yaourts ?*

**G. Le B.** : Ce n'est pas un phénomène d'externalisation, car la coopérative n'a jamais été intégrée au groupe. On constate néanmoins un phénomène d'industrialisation des étapes en amont qui conduit les fournisseurs à obéir à une logique industrielle en termes d'investissement, d'immobilisation du capital, de flexibilité, etc.

La filière viticole a connu, durant les années 1990, une transformation considérable à l'amont, pour répondre aux exigences de la grande distribution, qui a conduit les producteurs à s'industrialiser pour répondre aux exigences de la grande distribution (traçabilité, qualité, normes environnementales).

### ■ *Comment définir la logique industrielle ?*

**G. Le B.** : La logique industrielle est liée à l'investissement, au capital, ce qui la distingue de celle des services. L'industrie se définissait par la transformation de matières. Cette notion est toujours présente mais il faut lui ajouter l'immatériel, principalement l'information. Sa production, sa transformation et sa distribution relèvent aussi de l'industrie. Ainsi, le cinéma ou la presse entrent dans le périmètre de l'industrie, qui s'est donc singulièrement élargi depuis les années cinquante.

■ *Comment construire une nouvelle représentation de l'industrie ?*

**G. Le B.** : Interrogeons-nous sur les lieux, la nature et les composantes de l'investissement. On peut découvrir un paysage fort différent de celui traditionnellement décrit en décomposant les investissements en deux grandes catégories : les investissements matériels (usines, terrains, machines-outils), qui représentent 25 milliards d'euros en 2002, soit moins de la moitié de l'investissement total des entreprises non financières, et les investissements

**L'information, une  
« immatère »  
première à usage  
industriel.**

dits immatériels. Ceux-ci atteignent 40 milliards d'euros ! Ils se décomposent principalement en 17 milliards pour la recherche-développement et 18 milliards pour la publicité, deux secteurs dont les effets d'entraînement sur l'économie sont encore très mal compris. Ajoutons 2 milliards pour la formation et 1 milliard pour les logiciels, deux composantes aux effets induits importants.

Ainsi, la représentation de l'industrie doit tenir compte non seulement de l'espace productif, mais aussi des deux autres que sont, en amont, la recherche-développement et, en aval, la mise sur le marché. La compétitivité des entreprises réside dans la bonne articulation de ces trois espaces. La délocalisation est souvent décidée à partir de l'espace productif et occulte les deux autres espaces, ce qui peut avoir des effets pervers. Inutile d'expatrier en Thaïlande une usine textile pour des raisons d'avantages comparatifs en termes de coûts de main-d'œuvre, si la mise sur le marché est plus coûteuse ! Les logiques de proximité et de simul-

tanéité déterminent davantage la localisation des entreprises. Il est donc impératif de réintégrer dans la représentation de l'entreprise les leviers d'action de la R&D et de la publicité, où des champions existent mais restent méconnus.

**Doit-on fédérer ces trois espaces dans des pôles de compétitivité ou des systèmes productifs locaux, selon la terminologie de la Datar ?**

**G. Le B.** : Les choix dépendent de la nature des activités. Certaines justifient la proximité de tous les acteurs de la filière, d'autres peuvent supporter

**Réduire les coûts de main-d'œuvre en délocalisant peut avoir pour effet de multiplier les coûts de mise sur le marché.**

l'éclatement géographique. Les modèles territoriaux figurent au nombre des leviers d'action, mais ils ne sont pas les seuls. La politique industrielle pertinente doit construire un système

d'informations utiles à toutes les entreprises, en utilisant les leviers de la R&D et de la publicité. Une politique strictement cantonnée au secteur productif serait d'une efficacité très limitée.

**Cela s'inscrit-il dans le concept d'intelligence économique ?**

**G. Le B.** : Je suis très réservé quant à la pertinence de ce concept. Les problèmes de concurrence, de marché et de délocalisation témoignent de notre incapacité à anticiper, et à définir des priorités et les bonnes spécialisations au plan européen.

**La France est-elle toujours forte avec les faibles et faible avec les forts ? Que pensez-vous du débat sur « l'attractivité du site France » ?**

**G. Le B.** : En matière de R&D et de mise sur le marché des produits, la France a des atouts indéniables. Reste que le prestige français est concentré sur peu de secteurs, en raison du choix, fait il y a de nombreuses années, de privilégier le militaire (nucléaire, aviation). Il nous manque une vision plus large du mécanisme d'innovation dans les autres secteurs. Autre lacune préjudiciable : la méconnaissance de la mise sur le marché, le marketing, le design, la publicité, activités où la France est très compétente. Seule l'entreprise est à même,

selon son marché, ses produits, la concurrence qu'elle affronte, d'arbitrer entre ces facteurs (coût, durée du travail, fiscalité, infrastructures, formation...) et d'effectuer les arbitrages correspondants. Ceux-ci ne résident donc pas dans le choix ou le refus d'un pays, qui ne devrait jamais être réduit à une simple ressource économique. L'attractivité, c'est d'abord et avant tout la capacité des entreprises déjà présentes sur le territoire français à se développer et à bien articuler les trois pôles, l'espace productif, la R&D et la mise sur le marché.

**Les Français ont-ils une mentalité d'entrepreneur ?**

**G. Le B.** : Si l'on s'en tient au nombre de créations d'entreprises, la France est bien placée et ne manque pas d'entrepreneurs. Reste que notre paysage industriel fait apparaître un manque d'entreprises au niveau des PME mondiales (entre mille et trois mille salariés), par rapport à l'Allemagne ou aux Etats-Unis.

**Quels modèles et quels instruments privilégier pour notre industrie demain ?**

**G. Le B.** : Nous devons d'abord mener une réflexion, en matière de politique industrielle, qui porte sur les questions d'anticipation, de recherches sectorielles, menées à l'échelon européen. Deuxième champ de réflexion : les spécialisations industrielles, le choix des investissements, le niveau de localisation géographique. Troisième axe : accentuer toutes les mesures transversales dans la R&D et la mise sur le marché, pour inciter certaines entreprises à s'internationaliser, à créer et à promouvoir les marques. Quatrième domaine : la formation. Si la productivité de la main-d'œuvre est très élevée en France, le taux d'emploi, en revanche, est faible. Il faut donc élargir la qualité de la main-d'œuvre pour augmenter le taux d'emploi, notre levier principal de richesse. Sans main-d'oeuvre qualifiée, et donc motivée, pas d'innovation ! Revalorisons l'industrie.

**Une politique industrielle publique qui n'intègre pas la publicité et la R&D est vouée à peu d'efficacité.**

Propos recueillis par Jean Watin-Augouard



# L'immatériel, nouvel horizon

**L**a société de la connaissance se singularise par le déplacement du centre de gravité de la production. La force motrice du développement se déplace de la matière et de l'énergie vers l'information, le savoir. Fertiliser la matière grise, premier atout pour la construction des avantages compétitifs dans la mondialisation, devient un impératif catégorique pour l'industrie, selon un rapport du Conseil économique et social, *L'Acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel*.

« Dans la société de l'immatériel, l'information est la matière première énergétique, ainsi, on peut avancer que ceux qui ont su ou sauront s'assurer le contrôle des gisements d'information s'assureront une position prédominante dans le contrôle de l'activité productive. » Pour l'heure, selon le Conseil économique et social, la France progresse moins vite que d'autres pays, et il conviendrait de travailler à son avenir industriel, qui n'est plus aussi assuré. Reste que le concept même d'immatériel n'est pas clairement perçu, quant à ses effets, faute d'être bien défini. Contrairement à l'univers matériel, physiquement palpable, l'immatériel défie la comptabilité. Néanmoins les prémices d'une normalisation sont apparues, avec les premiers modèles de comptabilisation des produits et investissements immatériels tels que les logiciels, les banques de données, les réseaux de communication intra et interentreprises.

L'immatériel – « données » ou « information » – s'est incorporé, dans un premier temps, dans l'acte productif. Il facilite la tâche de l'opérateur quand il ne se substitue pas à lui, à tel point que la part humaine de la production peut parfois se réduire à la surveillance du processus, l'activité essentielle de l'homme se résumant à recueillir et à traiter un ensemble de plus en plus dense d'informations en amont et en aval de la fabrication. Il en résulte un « reflux de l'usage de la puissance physique dans l'acte productif ». Dans un deuxième temps, l'immatériel s'investit dans le produit fabriqué. La dimension matérielle de l'acte productif devient alors de plus en plus dépendante de l'amont et de l'aval.

L'industrie est en constant renouvellement, avec son ingénierie, ses machines-outils (le matériel de l'immatériel : micro-ordinateurs, composants...) et les outils de travail (logiciels). Conséquence, sur le plan mondial : « *La répartition du travail et de la production s'est modifiée, la spécialisation des tâches et la diversification des métiers se sont renforcées.* »

## Nouveaux avantages consécutifs

Au cœur de l'acte productif : la technique. « *L'excellence dans le progrès technique est, pour notre pays, la meilleure protection contre la désindustrialisation* », souligne le rapport. Qui préfère mettre en avant non plus les traditionnels avantages comparatifs, mais les « *avantages compétitifs* » : les capitaux, le savoir et l'être humain qui joue « *en chef d'orchestre* ». La notion d'avantages compétitifs privilégie l'invention des hommes, l'avancée des techniques, fruits de la recherche fondamentale et appliquée, en relation systémique avec la production.

**L'immatériel s'est incorporé dans l'acte productif, puis dans le produit fabriqué.**

Dans cette perspective, les techniques de l'information et de la communication contribuent à la construction d'avantages compétitifs déterminants. « *Les dépenses de recherche d'aujourd'hui sont les investissements de demain et la valeur produite d'après-demain.* » Ajoutons : pour les emplois futurs.

Vérifiant la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say, la maîtrise de ces facteurs distingue les économies : « *Les produits s'échangent contre des produits, alors en fabriquer un, c'est mettre à sa disposition une monnaie supplémentaire d'échange.* » « *Désormais, les avantages compétitifs sont construits par la matière grise à proportion de sa fertilité.* » Reste que, rappelle le rapport, « *l'organisation politique, économique et sociale doit être en capacité d'accueillir et de valoriser ce progrès technique. Rien ne sert de pouvoir produire les meilleures machines si des politiques publiques inadéquates en renchérissement excessivement le coût ou en ralentissent la diffusion.* »

## La concurrence asiatique n'est pas nécessairement une menace pour l'emploi.

Produire des biens est une chose. Les rendre accessibles est un impératif dans une société d'abondance, souligne le rapport. *« L'embaras du choix traduit cette situation qui veut qu'existe toujours une alternative au premier produit qui se présente en face d'un désir ou d'un besoin. Tout ce qui rend accessible et désirable appelle aussi de l'immatériel dans la création de l'atmosphère facilitant la décision d'achat. »* Le marketing, le stylisme et la publicité ont un rôle décisif, en aval du processus productif, pour susciter le désir, et la création du produit suppose en préalable recherche et expérimentation, pour la mise au point et le développement. A l'amont, l'innovation est stratégique, car les procédés et les produits sont *« en perpétuels remaniements et toujours susceptibles d'être inopinément supplantés »*. De l'amont à l'aval, innovation et création constituent *« la condition de base à toute fertilité dans l'ordre immatériel »*.

## La technique apatriote

Reste que l'immatériel s'affranchit du territoire, puisqu'il se localise là où la matière grise est la plus fertile. L'activité productive se trouve délocalisée, puisque la matière grise est nomade. Elle peut même être frappée d'obsolescence au regard de l'évolution rapide des avantages compétitifs. Les positions acquises ne sont en rien assurées, comme en témoigne l'apparition de nouveaux concurrents : l'Inde, qui profite de la mobilité des outils de collecte et de traitement des données, la Chine, qui devient un producteur de rang mondial pour l'électronique. *« La technique n'a pas de patrie. Elle s'installe là où les conditions de son accueil sont les plus favorables. Elle est sans domicile fixe, mondiale »*, rappelle le rapport. L'Asie devient un continent intégré, avec une économie commune dans laquelle chacun se spécialise autour de ses atouts, et tous les pays y gagnent. L'Inde exporte en Chine des logiciels, de la pharmacie, de l'acier. La Chine exporte en Inde des matériels électroniques et des jouets. Pékin a choisi la plus grande société indienne de formation aux nouvelles technologies, pour créer 125 écoles dans vingt-cinq provinces de Chine et enseigner à 25 000 élèves par an. *« L'Asie est en train de devenir*

*un nouveau centre de gravité, non seulement en tant que marché ou atelier industriel, mais aussi en tant que centre d'innovation »*, observe Francis Lorentz, président de l'institut d'études en télécommunications Idate. Pour autant, la délocalisation n'est pas inéluctable, puisque la conquête des marchés se fait autant par le temps que par l'espace : *« Le plus rapide et le plus pertinent sera le gagnant. »* La relocalisation de certaines industries textiles en témoigne.

La notion de société de la connaissance ne conduit nullement à une opposition du matériel et de l'immatériel, de l'industrie et des services. L'automobile, produit matériel, est le fruit de l'immatériel en amont (la recherche) et en aval (la commercialisation). Dans la société de l'immatériel, tout est mis sur le marché comme service : on ne vend plus une voiture mais un espace à vivre. Plus de l'eau minérale mais de la légèreté, de la fraîcheur. Plus des produits laitiers mais de la santé. L'information devient la matière première énergétique, *« le carburant indispensable »* au bon fonctionnement de la matière grise. Le contrôle des gisements d'information confère une position prédominante dans le contrôle de l'activité productive.

La tertiarisation du système productif rend caduc le schéma classique et linéaire : R&D, production, marketing et distribution. *« Le point névralgique des entreprises ne serait alors plus l'organisation de la production, mais ce qui se passerait en aval et amont »*, note le rapport, *« tout devient systémique et interactif, le séquentiel le cède à l'interstitiel, le linéaire au simultané. »* Le *« réseau de production »* se substitue au *« système de production »* et rend mieux compte de l'externalisation et de la sous-traitance : *« Pour comprendre comment fonctionne l'entreprise, il faut considérer l'ensemble des acteurs internes et externes qui concourent à l'acte productif. »*

*« Notre société vit, une nouvelle fois, une période de rupture, d'un niveau peut-être jamais atteint. Il faut s'y préparer afin de surmonter les difficultés engendrées par l'irruption de l'innovation technologique dans tous les compartiments de la vie »*, conclut le rapport.

## Demain, les réseaux

**L'**appareil statistique ne rend plus compte des mutations de l'industrie française, dont l'effet d'entraînement sur l'économie demeure prépondérant. Sur fond d'émergence d'une économie de la connaissance, c'est la capacité d'innover et de rendre efficaces les interactions entre la recherche et la production qui conditionne la présence sur les marchés mondiaux. Diagnostic de la Datar.

Délocalisation, désindustrialisation, déclin ? La France est-elle entrée dans un scénario catastrophe ? Non, répond la Datar. Son rapport, *La France, puissance industrielle. Une nouvelle politique industrielle par les territoires*, entend battre en brèche quelques idées reçues. Non, la France ne produit pas moins de biens industriels qu'hier : la part de l'industrie dans le PIB est restée stable au cours des vingt dernières années (19,5 % en 2002, au lieu de 20,1 % en 1978). Si l'emploi industriel direct diminue, comme dans d'autres pays industrialisés, il faut tenir compte du quasi-doublement des emplois d'intérim (de 150 000 à 300 000) et du recours croissant à l'externalisation de fonctions des entreprises industrielles vers le secteur des services : services généraux, comptabilité, entretien et maintenance, logistique, recouvrement de créances... Entre 1982 et 1999, l'emploi a augmenté de 901 675 dans la production « immatérielle », de 736 724 dans les services, de 1 317 000 dans les services collectifs, et il a baissé de 1 310 017 dans la production « concrète ».

chassé-croisé

Trois groupes de secteurs se singularisent : le groupe textile-bois-métallurgie-combustible accuse une baisse de 500 000 emplois ; l'automobile-chimie-édition, une perte de 100 000 emplois ; l'agroalimentaire-pharmacie-parfumerie-électronique-énergie une hausse de 60 000 emplois. Dans ces trois secteurs, deux grandes catégories d'activités peuvent être identifiées : celles (mécanique, biens électriques et électroniques, chimie) pour lesquelles l'évolution de l'emploi résulte des mutations techniques

et de l'évolution conjoncturelle des marchés, et dont les principaux compétiteurs sont des pays développés ; celles (dont le textile), pour lesquelles la concurrence des pays émergents constitue un risque de délocalisation et de désindustrialisation.

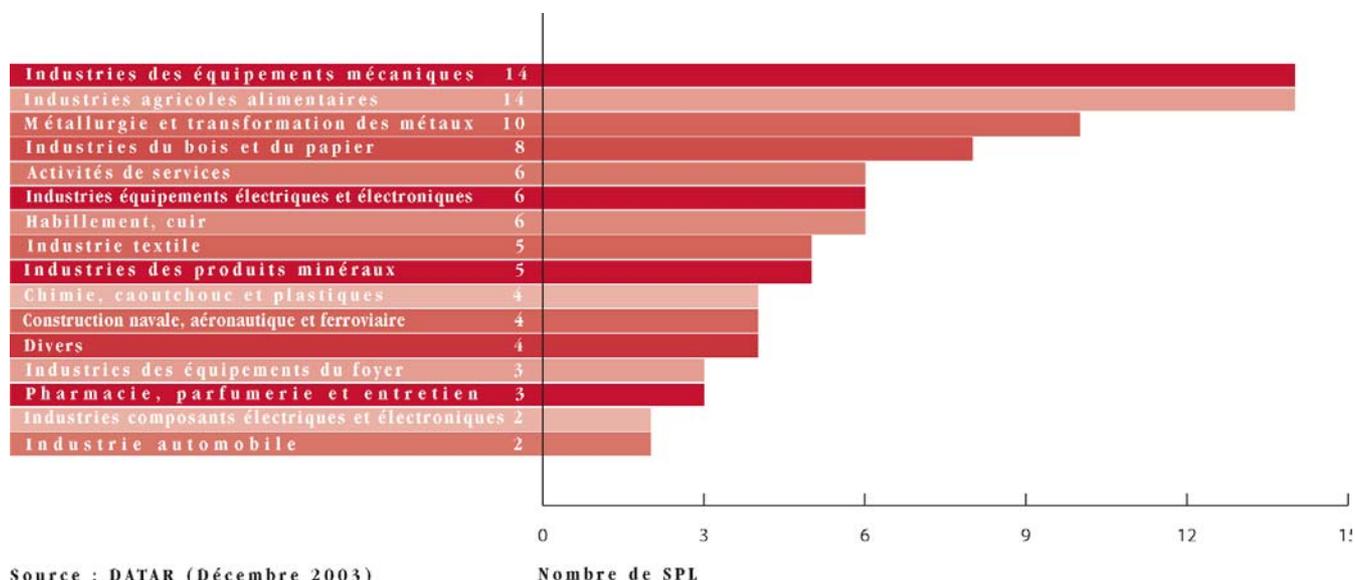
Entre 1989 et 2001 les pertes d'emplois au niveau régional ont été plus que compensées par les créations dans les autres secteurs : le Nord-Pas-de-Calais affiche ainsi une perte de 40 000 salariés industriels mais l'emploi régional progresse de 180 000. Constat identique en Ile-de-France, qui enregistre un solde net de 400 000 emplois malgré une chute de 250 000 emplois industriels. On assiste, sur une période plus longue, 1978 à 2002, à un chassé-croisé entre les services et l'industrie, puisqu'en 2002 l'industrie pèse ce que pesaient les services en 1978 : 15 %.

**Un effet d'entraînement sur l'économie largement supérieur à celui des services.**

Cinquième puissance industrielle du monde, la France voit sa part de marché rester stable entre 1970 et 1999 avec, certes, une position moins bonne dans le secteur des produits technologiques. « Si certains secteurs traditionnels régressent, d'autres se développent et cette évolution n'est pas perceptible par un appareil statistique qui utilise des nomenclatures trop anciennes. Aussi, le terme de "désindustrialisation" est impropre pour caractériser les mutations des pays développés », souligne le rapport. Il reste que la France doit relever un double défi : faire face simultanément à une forte concurrence par les prix dans les activités à grande intensité de main-d'œuvre, et à une forte concurrence dans les secteurs à grande intensité technique.

En raison de son effet d'entraînement, l'industrie est plus que jamais nécessaire au développement économique et social. L'effet de levier des activités industrielles est plus élevé que celui des activités de services : pour 1 euro de production, l'industrie consomme près de 0,7 euro de produits intermédiaires, contre 0,4 euro pour les services. Les phénomènes d'entraînement sur le reste du tissu économique amplifient, notamment au niveau local,

## Répartition des « systèmes productifs locaux » identifiés par secteurs d'activité



les évolutions de l'appareil industriel. Compte tenu des processus d'externalisation, la question n'est pas, selon le rapport, « tant de séquencer les activités économiques selon leur nature industrielle ou tertiaire que d'agrèger l'ensemble des activités, industrielles et tertiaires, qui concourent à la création de l'offre destinée à un marché final. » La croissance de l'économie française dépend de la compétitivité de cet ensemble. L'évolution de l'industrie traduit plus une transformation en profondeur de la chaîne de valeur qu'une perte de substance industrielle.

En matière de délocalisation, l'analyse des flux directs d'investissements entrants et sortants invalide la thèse selon laquelle les entreprises françaises

### L'analyse des flux d'investissements invalide la thèse d'une délocalisation massive.

se délocaliseraient de façon massive tandis que le site France ne serait guère attrayant. Selon une étude réalisée par la Direction des relations économiques extérieures (DREE), les délocalisations représentaient, en 1999-2000, moins de 5 % des investissements directs sur les marchés proches (Peco et Maghreb) et moins de 1 % sur les marchés lointains. Si les investissements susceptibles de représenter des délocalisations sont

principalement destinés aux pays en voie de développement, ceux-ci n'accueillaient, à la fin de l'année 2000, que 10 % du stock des investissements directs français. Parallèlement, toujours selon la DREE, les dix secteurs industriels qui ont le plus investi à l'étranger entre

1997 et 2000 ont créé 100 000 emplois sur le territoire national. Selon le CEPII, 1 euro d'investissement à l'étranger dans une branche industrielle induit 0,59 euro d'exportations supplémentaires, pour seulement 0,24 euro d'importations. A contrario, un euro d'investissement étranger en France se traduit par 0,34 euro d'importations et seulement 0,22 euro d'exportations.

### Multiplier les réseaux d'entreprises locaux pour pallier aux inconvénients d'un nombre trop restreint de pôles d'excellence.

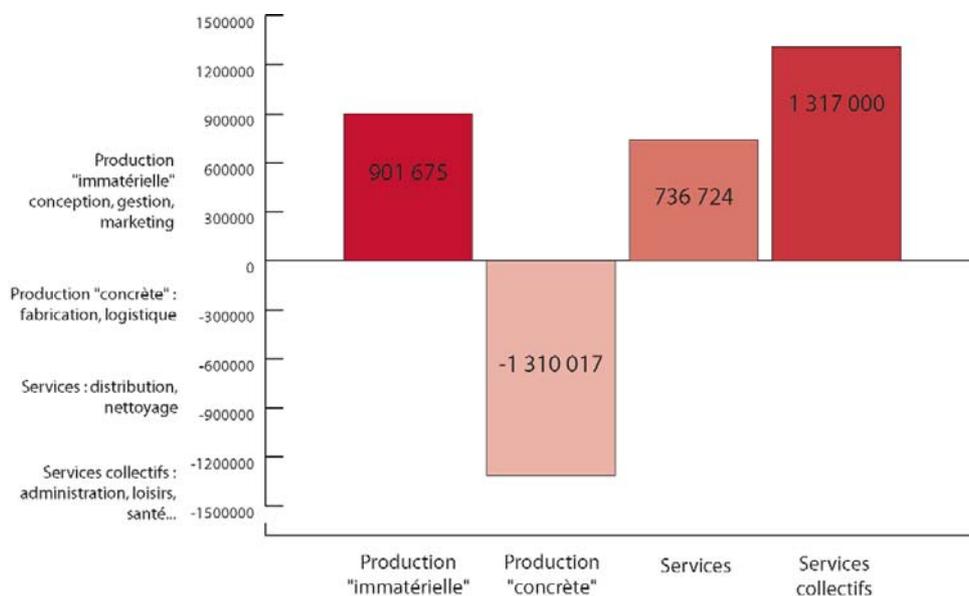
« La vraie question est de savoir si la redistribution des activités industrielles peut, ou non, donner naissance à des spécialisations européennes. » Sur fond d'émergence de l'économie de la connaissance, c'est la capacité d'innover et de rendre efficaces les interactions entre la recherche et la production qui conditionne la présence sur les marchés mondiaux. L'innovation dans les procédures de production est intimement

liée à celle des produits, et la recherche dépendante de la satisfaction de la demande finale. Si la France occupe, en 2001, la troisième place en Europe dans les domaines scientifiques derrière l'Allemagne et la Grande-Bretagne, avec une part de 15,6 %, et le deuxième rang dans les domaines technologiques, sa situation s'est dégradée depuis 1995.

« *L'économie de la connaissance érige le savoir non plus comme un facteur de production, mais comme une production à part entière, qui fait de l'innovation non pas une étape de l'accumulation d'un stock de valeurs, mais un processus continu déterminant le développement concurrentiel.* » Elle rend obsolète l'organisation taylorienne de la production fondée sur le découplage fonctionnel des processus de fabrication, pour imposer une division des fonctions organisée autour de « *blocs de savoirs scientifiques* », fondés sur des champs de compétence spécialisés (biotechnologies, optronique...), dont l'acquisition passe par la coproduction des savoirs utiles et le partage des risques associés à l'innovation.

Les 96 systèmes productifs locaux (SPL) lancés par la Datar en 1998 regroupent 525 000 emplois et 18 000 entreprises. On en dénombre quarante dans les industries mécaniques, l'agroalimentaire et le bois-ameublement. Le secteur automobile, représenté seulement par deux SPL, totalise néanmoins près de 35 % de l'emploi total. Créée en 1993, la Cosmetic Valley, en Eure-et-Loir, avec cent sociétés et six mille salariés, est devenue le pôle le plus dynamique de France pour les industriels du secteur cosmétique. En 2002, c'est un pôle centré sur la pharmacie, Polepharma, qui a vu le jour à Dreux.

## Evolution de l'emploi total par grandes fonctions, en France entre 1982 et 1999



Toutes ces initiatives de regroupement, particulièrement dans le domaine de la recherche et de l'innovation, permettent aux PME d'aller au-delà de ce que chacune pouvait faire séparément. « *Le système devient ainsi plus que la somme de ses éléments.* » Les parts de marché et la compétitivité de l'ensemble s'améliorent, des solutions productives inédites émergent. Point de passage obligé pour la réussite du développement des pôles de compétitivité : une gestion efficace des interfaces, entre le monde de la recherche et celui des entreprises, entre les entreprises elles-mêmes, avec les responsables des territoires concernés. Dotée d'un potentiel concentré sur un trop petit nombre de domaines où son rayonnement est international, la France devrait mener une stratégie territoriale apte à favoriser la création de nouveaux pôles de compétitivité.

Jean Watin-Augouard

# Plaidoyer nuancé pour la mondialisation

**D**ans un marché ouvert, rentable ne signifie pas toujours compétitif. La nouvelle donne économique conduit certains secteurs industriels sur la voie de la délocalisation ou de la non-localisation. Pour autant, si une série d'indices suggère que le risque de désindustrialisation grandit, elle n'annonce pas forcément une France sans usines. D'autant que le mouvement de délocalisation ne se limite plus aux pays développés. Le rapport parlementaire qui vient d'être publié par Max Roustan fait la part des choses, distinguant les mutations d'aujourd'hui et les restructurations d'hier. Pistes pour une réforme des politiques publiques.

La France est-elle en voie de désindustrialisation ? Non, mais... répond Max Roustan, député UMP du Gard, dans son rapport *La Désindustrialisation du territoire, mythe ou réalité ?*

## Statistiques rassurantes, perception inquiétante

La France ne subit pas de désindustrialisation. L'atteste la part de l'industrie dans la création de richesses : 20 %, voire le double, si l'on inclut les services qui y sont liés. Pour autant, il n'est pas un jour sans qu'une usine ferme ses portes. « *Il existe un décalage entre des statistiques rassurantes et la perception par le corps politique et social d'une situation plus brutale, faite de disparitions d'établissements et de délocalisations.* » Perception souvent biaisée par l'amplification médiatique, qui met les projecteurs sur les faillites et les délocalisations et occulte – excepté Toyota à Onnaing – les nouvelles implantations. A ce débat d'ordre psychologique s'ajoute un problème de nature sémantique. Max Roustan regrette que « *le débat mêle indifféremment les notions de désindustrialisation, de délocalisations, de non-localisations, de mutations, d'attractivité, tous termes qui recouvrent des*

*réalités différentes, mais que l'on se doit de relier car ils nous renvoient au jugement sur la compétitivité de notre pays. Les mots ont certes un sens, et il n'est pas indifférent que les pouvoirs publics préfèrent parler de mutations, tandis que la plupart des acteurs économiques évoquent sans détours la désindustrialisation.* »

Plutôt que de parler de désindustrialisation *du* territoire, qualifiée de « *mythe* », Max Roustan préfère souligner la désindustrialisation *de* territoires, dont les retombées sociales changent selon la densité industrielle : les conséquences économiques et sociales de fermetures d'usines passent quasiment inaperçues dans les régions pluri-industrielles et sont catastrophiques dans les régions de mono-industrie. « *Elles illustrent une problématique proprement française de la désindustrialisation.* » S'il n'y a pas globalement de désindustrialisation du territoire, la perte d'emplois industriels dans certaines zones constitue une réalité indéniable.

Statistiquement, neuf régions de métropole ont perdu des emplois industriels entre 1993 et 2001 : Centre (- 1,3 %), Champagne-Ardenne (- 4,1 %), Franche-Comté (- 2,8 %), Ile-de-France (- 5,2 %), Lorraine (- 1,8 %), Nord-Pas-de-Calais (- 4,5 %), Basse-Normandie (- 1,9 %), Haute-Normandie (- 7,5 %) et Picardie (- 5,1 %).

## Neuf régions françaises ont perdu des emplois industriels entre 1993 et 2001.

« *La perte d'emplois ne signifie pas obligatoirement qu'il y a désindustrialisation. Gains de productivité, dynamisme des entreprises et pertes d'emplois coïncident souvent. La Haute-Normandie a subi de fortes diminutions d'emplois, mais elle demeure fondamentalement une région industrielle* », explique le rapport. S'il faut sonner le tocsin, c'est en direction de l'Etat et des collectivités locales qui n'ont pas encore pris « *la pleine mesure d'une économie en constante mutation* ». Dans la mesure où l'Etat ne peut, en vertu des règles communautaires, soutenir des secteurs ou des filières, « *seule l'approche*

## Une allocation nouvelle des facteurs de production.

territoriale peut permettre la modernisation de l'industrie », suggère le rapport.

Année noire pour l'industrie, 2003 se singularise par une augmentation considérable des fermetures d'entreprises industrielles. Phénomène conjoncturel ou structurel ? Le rapport reconnaît l'incertitude. Qui, du ralentissement de la croissance économique, de la montée en puissance de la Chine, de l'élargissement de l'Union européenne à l'Est, de la financiarisation de l'économie ou des rigidités du droit du travail, est la cause première de la crise ? Question qui, au reste, n'est pas l'apanage de la France, comme en témoignent les fermetures d'usines aux Etats-Unis ou en Allemagne. Et le rapport de regretter que, sur le continent européen, le problème ne puisse être résolu dans le cadre national, puisque les Etats ont perdu prise sur la monnaie, le crédit et le financement de l'économie.

L'ère des restructurations de secteurs en difficulté, comme la sidérurgie, le textile ou les chantiers navals, est derrière nous. L'heure est aux mutations, qui, souligne le rapport, « ne sont plus uniquement dictées par des raisons de survie, mais sont également initiées par des entreprises en bonne santé financière et touchent des usines souvent rentables. Il s'agit d'exigences de compétitivité, visant à améliorer encore la rentabilité d'une société, par anticipation de la concurrence, ou sous la pression des actionnaires ».

Au-delà de la recherche de moindres coûts de production, raison traditionnellement avancée depuis l'économiste anglais David Ricardo – dans le seul secteur du textile, l'écart entre salariés français et chinois est de 40 –, la conquête de marchés émergents, l'obligation de suivre les donneurs d'ordres (particulièrement dans le domaine automobile) constituent d'autres motifs d'implantation. Ces mutations, aujourd'hui permanentes, induisent dans le jeu social « un principe d'instabilité auquel la France est d'autant moins préparée qu'elle ne dispose pas des outils d'anticipation et d'adaptation qui rendraient acceptable cette nouvelle donne ». Il revient au discours

politique de dépasser « les hypocrisies de convenance » pour affirmer haut et fort que les mutations contribuent à la modernisation de notre société, que les secteurs qui délocalisent sont aussi ceux qui créent le plus d'emplois en France. Si le coût social est si élevé ici, « la raison s'en trouve dans les handicaps propres à notre société, dont la résultante est un taux de chômage structurel plus élevé que la moyenne des pays de l'Union européenne ».

## Sortir des créneaux traditionnels

Si, entre 1978 et 2002, l'industrie française a, globalement, perdu 1,5 million d'emplois, il faut tenir compte de l'externalisation et de l'intérim dans les activités de service « qui ne se substituent pas à l'industrie mais accompagnent son essor ou son déclin ». Ils sont passés de 1,5 million de personnes en 1980 à 3,4 millions en 2000. Les créations d'emplois dans le secteur tertiaire proviennent en partie de la recomposition du périmètre des entreprises industrielles. Le rapport rappelle que « la montée en puissance de la Chine et de l'Inde n'est pas l'origine principale des difficultés de l'industrie française, sauf en quelques secteurs. Les investissements français à l'étranger – qu'il s'agisse d'implantations ou de délocalisations – sont infiniment plus importants en direction des Etats-Unis (40 milliards d'euros chaque année) et vers les autres pays de l'OCDE, où se trouve une demande solvable. Chine et Inde doivent plutôt être considérées comme des marchés sources de croissance ».

## Un jeu social marqué par l'instabilité qu'induisent des mutations permanentes.

## Les gains de productivité des salariés français parmi les plus élevés du monde.

En outre, il y a lieu de s'interroger, pour la France, de s'être maintenue dans des créneaux traditionnels où elle subit de plein fouet la concurrence des pays émergents, alors qu'elle n'est pas assez compétitive dans les secteurs à haute technologie. « Le risque d'une véritable désindustrialisation existe, si notre pays n'est pas capable d'évoluer. Il ne s'agit pas d'un choix entre industries traditionnelles et industries nouvelles, mais d'une obligation d'intégrer plus d'innovation, de design et de technologie dans nos produits, afin de positionner notre économie vers des productions à haute valeur ajoutée », affirme le rapport.

**Les gains de productivité se répercutent sur les prix, entraînant une baisse relative du poids de l'industrie.**

Il n'y a donc pas désindustrialisation, mais au contraire croissance de l'industrie », tranche le rapport. Parallèlement, la part de l'emploi industriel n'a cessé de diminuer, passant de 24 % en 1980 à 15,9 % de la population active en 2002. Cette diminution provient, selon le rapport « des gains de productivité des salariés dans l'industrie française, qui ont été parmi les plus élevés du monde, à raison de 4,1 % par an depuis 1990. » Les gains de productivité se répercutent sur les prix, entraînant une baisse relative de la valeur ajoutée, qui réduit le poids relatif de l'industrie dans le PIB. « Ce que nous appelons désindustrialisation est en fait un effet d'optique qui résulte d'un dynamisme industriel. Les gains de productivité ont induit une baisse relative des prix industriels au bénéfice des autres secteurs. »

Pour autant, l'industrie maintient sa part dans la création de richesses. Depuis le début des années 90, la valeur ajoutée en volume des industries manufacturées augmente plus rapidement que celle de l'ensemble de l'économie. «

Au nombre des principaux enjeux pour l'industrie française, le rapport préconise le développement des infrastructures de transport, la couverture du territoire par l'internet à haut débit, la réforme du droit du travail vers moins de complexité, la réforme de la taxe professionnelle, le soutien à la recherche et à l'innovation, la formation professionnelle, contrepartie de l'exigence de mobilité à laquelle les salariés sont soumis.

Révolution culturelle oblige, « les élus, dépositaires de la souveraineté nationale, se sont enfin emparés du débat sur la désindustrialisation et ne le laissent plus aux seuls mouvements altermondialistes », souligne le rapport. Reste que le décalage entre l'approche macroéconomique et la perception des citoyens pose le problème de la fiabilité du modèle républicain, « dans un pays où l'Etat a toujours été considéré comme l'acteur de la promotion sociale par le système éducatif et le garant de la cohésion sociale par des mécanismes de prise en charge collective. » Face à des changements radicaux sur lesquels la France n'a pas de prise, l'Etat est contraint de redéfinir son rôle en symbiose avec les territoires, en bonne intelligence économique.

Jean Watin-Augouard



[Au sommaire du prochain numéro](#)

**LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE**

# Hors la valeur ajoutée, point de salut

**L**a France n'est pas menacée de désindustrialisation, si elle choisit la spécialisation dans le haut de gamme.

*Entretien avec Jean-Hervé Lorenzi, membre du Conseil d'analyse économique*

■ *Comment définir l'industrie française et son territoire ? Quels sont ses atouts et ses handicaps ?*

**Jean-Hervé Lorenzi** : L'industrie aujourd'hui n'a pas changé. Il reste à définir si ce qui est externalisé relève ou non de l'industrie. La définition est donc liée aux services associés ou non. Si notre industrie demeure puissante, elle a néanmoins un problème de spécialisation par rapport à la demande mondiale, elle-même déterminée par la demande asiatique. Les exportations de l'Allemagne augmentent, signe d'une bonne spécialisation de l'économie allemande, mais les nôtres n'affichent pas la même croissance.

■ *Le mot « industrie » ne doit-il pas reprendre son sens premier « habileté » ? La célèbre classification de Colin Clark (primaire, secondaire, tertiaire) n'est-elle pas caduque ? Le concept d'économie post-industrielle est-il pertinent ?*

**J.-H. L.** : Non, la classification de Clark demeure pertinente. L'hôtellerie ne peut être classée dans le secteur industriel. Le concept d'économie post-industrielle n'a pas de sens, puisque les deux tiers de la productivité de l'économie française sont le fait de l'industrie, qui assure 70 % des exportations. Les gains de productivité sont moins élevés dans les services que dans l'industrie.

■ *La quatrième révolution industrielle est-elle celle de l'économie de la connaissance ?*

**J.-H. L.** : Il est clair que le traitement, le stockage et la diffusion de l'information par les nouvelles techniques de communication sont au cœur de la nouvelle croissance.

■ *La France est-elle menacée de désindustrialisation ?*

**J.-H. L.** : Non, car, en volume, l'industrie représente toujours 20 % du PIB. Mais la menace pourrait être réelle, si nous ne parvenions pas à monter en gamme, à nous spécialiser davantage dans une production de haute valeur ajoutée.

■ *Comment définir aujourd'hui la délocalisation ?*

**J.-H. L.** : Comme hier, à savoir que c'est une production de biens ou de services réalisée ailleurs pour être réimportée. Elle résulte de la structure industrielle qui se segmente davantage, la production de valeur devant se faire dans les conditions optimales en termes de baisse de coûts. La délocalisation compétitive est de faible ampleur.

■ *Quelles sont les caractéristiques de la mondialisation, du « village planétaire » ?*

**J.-H. L.** : Ce n'est pas un mythe. La mondialisation se traduit par le déplacement du centre de gravité du monde de l'Europe vers l'Asie.

■ *Quand et comment la France va-t-elle se réconcilier avec son industrie ? Comment promouvoir l'audace créatrice, la culture industrielle ?*

**J.-H. L.** : Il faut réconcilier la France avec l'idée du progrès scientifique en redonnant leur rôle aux écoles d'ingénieurs.

■ *L'élargissement de l'Europe et la montée en puissance de la Chine sont-elles une chance pour l'industrie française ?*

**J.-H. L.** : Oui, bien sûr, la croissance mondiale est une chance. La croissance asiatique est vitale pour notre propre activité.

■ *Quelle nouvelle politique industrielle pour la France ? Le nouvel impératif industriel passe-t-il par l'Europe, et plus spécifiquement par une union franco-allemande ?*

**J.-H. L.** : Il faut réconcilier la France avec l'idée du progrès scientifique en redonnant leur rôle aux écoles d'ingénieurs. Il faut améliorer notre spécialisation, renforcer notre pôle d'innovation et créer un nouvel impératif industriel. Sujet clé : la nationalité des entreprises. Nous ne devons pas réitérer les erreurs du type Péchiney. Aussi l'Etat a-t-il bien agi lors de l'affaire Sanofi-Aventis.

■ *Quel sera « le grand espoir du XXI<sup>e</sup> siècle » ?*

**J.-H. L.** : Redonner à l'Europe tout son rôle dans le développement de la technologie.

*Propos recueillis par Jean Watin-Augouard*

Ailec®

## Un air de Bohême

**A**u cours des dernières années, l'Europe centrale et orientale a préparé son entrée dans l'Union par une refonte de ses dispositifs législatifs dans les domaines les plus divers, dont le droit de la concurrence. Les pratiques de la distribution n'ont pas manqué d'alimenter la jurisprudence, comme récemment au Royaume-Uni avec l'affaire Safeway et la publication d'un rapport de l'autorité nationale de la concurrence sur la question. Au coeur de ces décisions : la puissance d'achat. Petit tour à Prague, et retour sur l'affaire Billa/Julius-Meinl.

Le 13 octobre 2003, l'Office tchèque pour la protection de la concurrence a infligé aux sociétés Billa et Julius-Meinl des amendes représentant un montant total voisin de 1,7 million d'euros, pour avoir violé la prohibition des ententes. La sanction semble peu élevée au regard des canons communautaires. Elle est néanmoins l'une des quatre plus fortes amendes jamais infligées par l'Office. La nature de l'infraction, une entente sur les prix, considérée par la plupart des droits nationaux comme une des violations les plus graves du droit de la concurrence, explique la sévérité de l'autorité tchèque.

---

### Gravité des ententes sur les prix en République tchèque

Aux termes de l'article 3 de la loi 143/2001, qui reproduit les dispositions de l'article 81 du traité CE, « les accords entre entreprises, les décisions d'associations d'entreprises et les pratiques concertées qui conduisent ou sont susceptibles de conduire à une distorsion de la concurrence sont interdits (...) ». Le paragraphe 2 du même article dispose que sont en particulier interdits les accords restrictifs de concurrence qui fixent, directement ou indirectement, les prix ou les conditions générales.

Les accords portant sur les prix conclus entre entreprises opérant au même niveau sur le marché sont considérés comme des ententes graves, car ils affectent l'essence même de la concurrence : l'évolution des prix du fait des mécanismes du marché. Les effets anticoncurrentiels de ce type d'entente sont encore plus importants si le marché concerné est caractérisé par un certain degré de dépendance. Enfin, comme en droit européen ou français, les échanges d'informations sur les prix sont autorisés après que s'est écoulé un certain temps et lorsqu'ils ne permettent pas l'identification d'entreprises en particulier.

---

### Un pacte entre deux concurrents indépendants

L'Office de la concurrence s'est référé à la décision de la Commission européenne du 3 février 1999, qui avait autorisé la concentration, en Autriche, de Rewe et Julius-Meinl à la condition, entre autres, que Julius-Meinl demeure un concurrent actif de Rewe, dont Billa est une filiale.

En République tchèque, Rewe-Billa n'avait acquis aucun magasin Julius-Meinl. L'enquête menée par l'Office a démontré que les deux sociétés du secteur de la distribution de détail étaient totalement indépendantes sur le marché national et, partant, concurrentes.

À la suite d'une dénonciation anonyme, l'Office s'est intéressé à la politique commune des deux sociétés, révélée par un courrier des deux parties à leurs fournisseurs. Selon ce document, Billa et Julius-Meinl ont mis en place, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, la « négociation coordonnée de leur conditions d'achat », – les politiques d'achat, de livraison et de facturation demeurant spécifiques à chaque entreprise. Par cet accord, Billa et Julius-Meinl visaient des réductions de coûts dans le processus d'achat.

## **Analyse poussée du marché pertinent**

Les autorités françaises ou communautaire de la concurrence identifient le marché pertinent de la distribution de produits de consommation courante de deux manières, selon que l'on se place à l'amont, sur le marché de l'approvisionnement, ou à l'aval, sur celui de la distribution. L'Office de la concurrence tchèque a repris cette distinction dans sa décision du 13 octobre 2003, en se référant à la décision de la Commission européenne du 26 juillet 1996, relative à la concentration Kesko-Tuko. L'Office est allé cependant plus loin dans le raisonnement appliqué à la détermination du marché pertinent. Il a en effet estimé que les fournisseurs, qui se trouvent sur le marché amont, offrent des produits similaires à ceux offerts aux consommateurs sur le marché aval. Une appréciation nuancée par la reconnaissance que les fournisseurs ne se limitent pas à commercialiser leurs produits chez les grands distributeurs, et disposent d'autres débouchés, auprès des grossistes ou des stations-service par exemple.

---

## **Une riche corbeille pour la mariée**

Les témoignages et les preuves rassemblés au cours de l'enquête ont montré que Billa et Julius-Meinl ont coordonné et aligné leurs politiques tarifaires d'achat et leurs conditions générales d'achat. Autrement dit, l'accord n'avait pas pour objectif le seul échange d'informations sur les produits proposés par les fournisseurs, l'agencement des rayons ou la qualité des emballages, comme l'affirmaient les deux enseignes. En réalité, elles ont comparé les prix et les conditions générales de vente de leurs fournisseurs, elles ont formulé des demandes d'alignement auprès d'eux, et exigé le paiement d'un nouvel avantage, fondé sur un pourcentage du chiffre d'affaires préalablement convenu au titre de l'alliance Billa-Meinl. Les demandes similaires à celle dite de la corbeille de la mariée font des émules à l'Est.

L'Office a estimé que les informations de base nécessaires aux négociations avec les fournisseurs ne pouvaient avoir été obtenues par les distributeurs grâce à la simple connaissance des conditions générales de chacun, contrairement à ce qu'affirmait Billa au cours de la procédure. Selon l'autorité

tchèque de la concurrence, une telle information générale n'aurait pas permis aux parties d'estimer les différences de traitement de la part de leurs fournisseurs de manière aussi précise que ce qui transparaît dans leurs demandes d'alignement. Pour l'Office, l'évaluation détaillée des différences de traitement entre Meinl et Billa ne peut être effectuée qu'au moyen d'une comparaison des prix et des conditions générales. D'autres pièces présentées par les fournisseurs ont montré que s'ils communiquaient leurs conditions générales de vente, ils ne le faisaient pas de leur propre initiative, en contactant eux-mêmes les distributeurs, mais à la demande de ceux-ci, la renégociation des conditions des transactions faisant partie d'un accord antérieur entre Billa et Meinl. L'accord entre les enseignes, loin de concerner un simple échange d'informations générales sur les marchés, visait bien à harmoniser les prix. L'Office a d'ailleurs constaté que parmi les vingt-neuf réponses au questionnaire adressé aux fournisseurs durant l'enquête, neuf font apparaître une unification complète des prix pour des produits disponibles chez Billa et Meinl, ou du moins une harmonisation des prix et des conditions générales.

---

## **Fausse coopération commerciale et menaces de déréfèrement**

L'Office a par ailleurs relevé qu'il n'y avait aucune preuve que les paiements additionnels réclamés par les distributeurs au titre de leur alliance étaient justifiés par des services spécifiques, tels qu'un assortiment élargi, davantage de place sur les rayons ou une augmentation du chiffre d'affaires résultant de relations commerciales assurées avec les deux chaînes de magasins. Or le bonus réclamé au titre de l'alliance était fondé sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, alors même que les fournisseurs avaient déjà contribué à la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires, au titre des conditions générales convenues individuellement avec chaque distributeur. L'accord conclu par les parties prévoyait également que le référencement des produits, leur livraison aux points de vente et le renouvellement des commandes étaient subordonnés à l'acceptation par les fournisseurs des nouvelles conditions générales.

## Un raisonnement à l'opposé de celui du Conseil de la concurrence français

La décision tchèque prend toute sa valeur comparée avec une autre émanant de l'autorité française de la concurrence. Dans la récente affaire Opéra, la centrale d'achat qui a réuni Casino et Cora, le Conseil de la concurrence, confronté à des pratiques parfois similaires à celles reprochées à Billa et à Meidl, s'est montré, contrairement à son homologue de l'Est, particulièrement frileux. Ainsi, à propos de la puissance des distributeurs, il a estimé que la part de marché combinée des entreprises citées étant inférieure à 15 %, aucune ne détenait une position dominante sur les marchés concernés. Dans l'affaire Billa-Meidl, l'Office tchèque a quant à lui relevé que les onze principaux distributeurs représentaient environ 58 % des ventes, et que les deux opérateurs cités faisaient partie des plus importants. Il a aussi considéré que l'indice de pouvoir de marché détenu par un client – en l'occurrence un distributeur – est la faculté d'imposer des prix bas un certain temps, lors de négociations verticales portant sur les achats.

En outre, pour le Conseil français de la concurrence, les fournisseurs n'étaient pas en état de dépendance économique vis-à-vis d'Opéra, dans la mesure où il s'agissait de sociétés d'une taille importante et dont les produits, de marque notoire, étaient incontournables pour les groupes Casino et Cora. Dans l'affaire Billa-Meidl, la taille des fournisseurs n'est pas entrée en ligne de compte, le caractère anti-concurrentiel des pratiques et la gravité de l'infraction n'étant pas conditionnés par les parts de marché des victimes.

Par ailleurs, le Conseil de la concurrence a estimé que « l'obtention de compensations financières sans contreparties réelles ne revêt pas un caractère de généralité suffisant pour pouvoir être considérée comme ayant eu pour objet ou pour effet de limiter, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence sur un marché ». De même, il a considéré que les déréférencements de certains fournisseurs n'entrent pas dans le champ d'application de la prohibition des ententes, au motif que les déréférencements qui auraient été mis en œuvre, en tant que moyens de pression dans le cadre des négociations dénoncées, n'ont concerné que quelques fournisseurs, détenteurs de marques à forte noto-

riété, et pour un nombre limité de références. Et d'ajouter qu'il n'est « pas démontré [que ces déréférencements] ont porté atteinte à la capacité d'accès des fournisseurs aux consommateurs ».

L'Office tchèque a tenu un raisonnement tout autre. Il a relevé qu'un grand nombre de fournisseurs se trouvaient en situation de dépendance économique. Il en a conclu qu'il leur manquait le pouvoir de marché nécessaire pour contrebalancer la pression de Billa et Meidl, car ils leur vendaient de plus larges volumes qu'aux autres distributeurs. Billa et Meidl pouvaient imposer leurs conditions, parce que les fournisseurs n'avaient pas d'autres débouchés.

Dans son analyse des pratiques de la distribution, le Conseil français de la concurrence continue de nier l'existence de la puissance d'achat et ses effets négatifs dans les relations industrie-commerce. Sera-t-il à l'avenir plus attentif, avec la multiplication des décisions, prises chez nos voisins, qui la condamnent ?

<sup>1</sup> Dans l'affaire Billa-Meidl, la dépendance de fournisseurs dont le poids lors des négociations commerciales est faible vis-à-vis de celui des grandes chaînes de supermarchés.

<sup>2</sup> Aff. IV/M.1221, JOCE n° L 274 du 23/10/1999.

<sup>3</sup> Le marché amont est défini par catégories de produits, le marché aval est identifié en fonction de la surface des points de vente (cf. avis du Conseil de la concurrence n° 97-A-04 du 21 janvier 1997 et décision de la Commission du 3 février 1999 précitée).

<sup>4</sup> Aff. IV/M.784.

<sup>5</sup> L'Office a par exemple relevé des demandes de compensation rétroactive articulées par Meidl en raison de différences tarifaires plus favorables à Billa.

<sup>6</sup> Décision n° 03-D-11 du 21 février 2003.

# CONSOMMATION DES MÉNAGES

## La déflation ?

*Avec la collaboration de Bernard Pinet Consultant (juin 2004)*

**L**e relatif regain de la demande intérieure observé depuis quelques mois ne doit pas grand-chose à l'activité des hyper et supermarchés. D'après le panel de consommateurs Consoscan, les achats en GMS de produits courants ont baissé de 0,4 % en volume et de 1,8 % en valeur au cours des quatre semaines qui vont du 22 mars au 18 avril, comparées à la période correspondante de l'année 2003 (quatrième période Consoscan).

C'est la première fois depuis de nombreux mois que les achats ont baissé en volume, tous circuits de distribution confondus. Quant au prix du panier, il a reculé de 0,8 % au cours de la période, confirmant et amplifiant le reflux constaté le mois précédent. Sur douze mois, il ne s'enchérit plus que de 0,5 %. L'évolution du prix du panier résulte des choix effectués par le consommateur, selon la marque, le modèle, la variété. Il ne s'agit pas d'une simple observation des prix au niveau de l'offre, mais d'une analyse qui prend en compte la demande. Un tel indicateur montre que la segmentation croissante du marché en termes de prix balance largement l'inflation affectant certains segments. En mars-avril, le prix du panier a reculé dans tous les grands secteurs de consommation, sauf dans l'épicerie, où il a augmenté de 1 % en moyenne, avec un maximum dans la confiserie (+ 6,5 %). Dans l'entretien, la baisse a atteint 2,4 %.

Les volumes de produits d'épicerie, à peu près stables en moyenne, ont connu des évolutions contrastées. La plus forte augmentation a concerné les aides à la cuisine (+ 11 %). La période a été particulièrement propice aux achats de potages, de soupes, d'aides à la pâtisserie et d'aides culinaires. La pâtisserie industrielle a fait un bon score (+ 4 %), tirée par la viennoiserie. Les achats de conserves de légumes ont progressé de près de 3 %, les plus en vue étant les haricots verts et les champignons. Certains articles ont connu de faibles baisses : petits déjeuners, plats cuisinés, biscuiterie sucrée et produits pour l'apéritif. Le seul marché d'épicerie à avoir été en net recul est

celui des conserves de poisson (- 9 %). Ce marché cyclique progressait vivement il y a un an. Sur douze mois, il affiche encore une augmentation de 2,5 %.

Le frais a augmenté en volume de 1,4 %. Les consommateurs ont fait bon accueil aux produits traiteur + 17 %, en particulier aux soupes et aux sauces fraîches. La charcuterie et les fromages préemballés ont connu des augmentations modestes. L'ultrafrais a été stable. En revanche, la saurisserie, auparavant favorablement orientée, a baissé d'environ 2 %, ainsi que la famille beurre-œufs-lait. Le rayon qui a le plus souffert est celui des surgelés et des glaces (- 4 %).

### Liquides, hygiène et entretien en repli

Parmi les liquides, qui ont baissé en moyenne de 3,5 % en volume, les bières et dans une moindre mesure les cidres ont été en net recul (- 15 % ensemble). Les boissons rafraîchissantes ont cédé près de 4 %, du fait surtout des tonics, et les eaux plus de 2 %. Seuls les alcools se sont maintenus, en dépit d'évolution divergentes, à la hausse pour les punches, les cocktails et les eaux de vie, à la baisse pour les cognacs, les armagnacs et les calvados.

L'hygiène-beauté a enregistré une baisse moyenne de 1,2 %. Les produits de soins et de beauté ont reculé nettement (- 7 %), du fait notamment des articles dépilatoires et des démaquillants. L'hygiène corporelle, produits pour la douche ou savons de toilette, a baissé de 2,5 %. Les capillaires ont été à peu près stables. Seule la parapharmacie, tirée par les produits dits de forme, a progressé (de 8 % en moyenne).

La période a été néfaste pour les produits d'entretien, en baisse moyenne de 4,2 %. La droguerie a été très mal orientée (- 13 %), en particulier l'entretien du four, du cuir et des tapis et moquettes. Les nettoyeurs ménagers, produits pour vitres, eau de javel, ainsi que les articles de type sacs alimentaires ou sacs poubelles, ont perdu en volume 6 à 7 %. Les articles à base de papier et l'entretien du linge ont diminué de 2 %.

**Évolution de la consommation des ménages**  
**Quatrième période, du 22/3 au 18/4/2004**  
**et évolutions par rapport à la période correspondante de l'année antérieure**

Indices Ilec - Sécodip (source : panel de consommateurs ConsoScan)

EN %	VALEUR			VOLUME		PRIX DU PANIER	
	PART DE MARCHÉ EN VALEUR	PÉRIODE À PÉRIODE	DOUZE MOIS	PÉRIODE À PÉRIODE	DOUZE MOIS	PÉRIODE À PÉRIODE	DOUZE MOIS
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>2,2</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,5</b>
<b>ÉPICERIE</b>	<b>34,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>
PETITS DÉJEUNERS	4,9	-0,1	1,2	-1,7	-2,0	1,6	3,3
CONFISERIE	6,8	6,5	4,4	0,0	-1,6	6,5	6,2
ALIMENTS CHIENS ET CHATS	2,4	-0,3	1,5	1,8	-1,0	-2,0	2,6
PLATS CUISINÉS	1,1	-4,2	-3,8	-1,4	-3,4	-2,9	-0,4
FÉCULENTS	1,4	-1,3	-2,7	-0,7	-3,4	-0,6	0,7
AIDES À LA CUISINE	5,1	3,0	1,5	10,6	2,9	-4,4	-0,4
CONSERVES DE LÉGUMES	2,1	-1,5	2,3	2,9	2,1	-4,2	0,2
BISCUITERIE SUCRÉE	2,2	-1,9	1,4	-1,9	-0,6	0,0	2,0
ALIMENTS INFANTILES	1,2	-1,0	1,5	0,9	0,1	-0,7	1,6
PRODUITS POUR APÉRITIF	1,5	-0,4	1,8	-0,9	1,0	0,4	0,8
PÂTISSERIE INDUSTRIELLE	2,2	2,8	3,0	4,1	2,5	-1,3	0,5
CONSERVES DE POISSON	1,1	-11,5	1,7	-9,3	2,5	-2,4	-0,8
<b>LIQUIDES</b>	<b>10,5</b>	<b>-5,5</b>	<b>4,3</b>	<b>-3,5</b>	<b>7,3</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,8</b>
BOISSONS RAFRAÎCHISSANT.	3,4	-6,0	7,0	-3,8	6,4	-2,3	0,7
ALCOOLS	3,3	-2,3	-1,6	-0,1	-1,6	-2,3	0,0
BIÈRES ET CIDRE	1,2	-15,1	4,1	-14,7	1,6	-0,4	2,5
EAUX	2,6	-3,9	8,7	-2,4	8,5	-1,5	0,2
<b>ENTRETIEN</b>	<b>9,2</b>	<b>-6,3</b>	<b>-1,6</b>	<b>-4,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>-2,4</b>	<b>0,3</b>
DROGUERIE	0,9	-11,4	3,9	-13,2	3,7	1,9	3,3
PRODUITS DE NETTOYAGE	1,4	-9,9	-1,5	-6,1	-2,1	-4,0	1,9
PRODUITS EN PAPIER	3,6	-3,9	-1,4	-1,9	1,6	-3,8	-1,5
ARTICLES MÉNAGERS	1,0	-14,1	-4,6	-7,6	-4,2	-6,4	-0,5
ENTRETIEN DU LINGE	2,3	-2,1	-2,6	-1,7	-2,8	0,6	1,0
<b>HYGIÈNE-BEAUTÉ</b>	<b>9,9</b>	<b>-1,6</b>	<b>2,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,7</b>
PRODUITS CAPILLAIRES	2,0	-0,8	2,3	0,4	-0,2	-1,2	2,5
HYGIÈNE CORPORELLE	3,9	-0,1	1,2	-2,5	-0,9	2,7	2,6
SOINS ET BEAUTÉ	3,1	-6,6	-0,3	-6,6	-1,3	0,0	1,0
PARAPHARMACIE	1,0	8,0	15,1	8,1	6,9	-0,1	7,7
<b>PRODUITS FRAIS</b>	<b>36,4</b>	<b>-2,0</b>	<b>2,7</b>	<b>1,4</b>	<b>3,9</b>	<b>-1,8</b>	<b>0,0</b>
ULTRA-FRAIS	8,4	-1,7	3,8	0,1	4,9	0,1	1,4
BEURRE-ŒUFS-LAIT	6,0	-6,9	-2,2	-2,2	-1,9	-3,0	0,5
SURGELÉS ET GLACES	6,8	-4,9	2,4	-3,9	2,9	-0,3	-0,4
CHARCUTERIE LS	4,7	-0,6	2,9	2,4	5,8	-3,0	-2,8
TRAITEUR LS	4,1	5,4	8,9	17,4	13,1	-6,1	-0,9
FROMAGES LS	5,3	0,9	2,8	1,7	1,3	-0,8	1,5
SAURISSERIE	1,0	-4,0	2,7	-1,8	5,7	-2,2	-2,8

# UN MESSAGE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## L'appel du 17 juin

**N**os lecteurs ne l'ignorent probablement pas. Le 17 juin, sous l'égide de Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat chargé de l'Economie, distributeurs et industriels se sont engagés dans une audacieuse opération qui consiste à baisser d'un même élan les prix des grandes marques vendues par la grande distribution, en même temps que les trop fameuses marges arrière. Inversion annoncée d'une tendance lourde, qui remonte à plusieurs décennies. Amorce aussi d'une refonte du droit applicable aux relations industrie-commerce, avec une commission d'étude confiée à Guy Canivet, le président de la Cour de cassation. L'ambition est immense, le défi de taille. Mais le ministre d'Etat n'est pas homme à se laisser impressionner. Avec la pugnacité qu'on lui connaît, il demande aux professionnels de s'engager.

«L'accord du 17 juin 2004 pour une baisse durable des prix à la consommation» va faire bénéficier les consommateurs français, d'ici au mois de septembre, de la neutralisation d'une année d'inflation. C'est une perspective substantielle pour le pouvoir d'achat des ménages, la consommation et le soutien de la croissance. C'est également un point important pour l'avenir du modèle français de consommation, actuellement compromis par la dérive des prix et l'enlisement des tentatives antérieures de dialogue.

Compte tenu de la notoriété des entreprises qu'il représente et du poids des produits de marque dans la consommation et l'imaginaire des ménages, la participation de l'Ilec était évidemment indispensable. Elle est d'autant plus remarquable qu'à la différence des PME, les industriels rassemblés au sein de l'Ilec partageront, à égalité avec les distributeurs, le coût économique de cette opération sans précédent de baisse des prix.

Cette question du « partage égal » de la charge a cristallisé les oppositions et constitué le point dur de la négociation. Dans ce débat difficile, je ne sous-estime nullement les enjeux économiques, industriels et commerciaux qui sont en cause. Je sais aussi que c'est le gel des marges arrière et leur réduction d'un point en moyenne dès 2005 qui a constitué, pour les industriels, la principale motivation pour dépasser la question de l'égalité répartition de la charge.

De même qu'il fallait conclure un accord, il faut maintenant, et pour les mêmes raisons, l'appliquer : transférer de la marge arrière en marge avant, diminuer les prix et les tarifs dans les conditions prévues par l'accord, geler les marges arrière. Le gouvernement veillera au respect de l'engagement dans toutes ses composantes et tirera de ses contrôles toutes les conséquences appropriées.

Il faut aussi faire vivre l'esprit de l'accord. C'est le rôle spécifique des pouvoirs publics et, à mes yeux, l'aspect le plus déterminant. L'accord du 17 juin n'est en aucun cas un aboutissement. Il est au contraire le premier pas d'un processus de reconstruction qui se poursuivra dès la rentrée de septembre 2004 et que chacun espère durable. Il est un signe adressé au gouvernement de réexaminer, sans concession, la législation et son application, et prendre les mesures nécessaires pour rétablir les distributeurs dans leur vrai métier, permettre une réelle concurrence par les prix et garantir une plus grande loyauté dans les relations commerciales.

La commission présidée par Guy Canivet, que j'ai choisi pour sa grande compétence en la matière, sa hauteur de vue et son envergure intellectuelle, me fera des propositions en octobre prochain. Vous pouvez compter sur ma totale détermination pour leur donner les suites requises.

*Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie*